

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 6.4 Date de révision 22.03.2021 Date d'impression 17.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Alconox® detergent

Code Produit : Z273228 Marque : Aldrich

No REACH : Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH

voir paragraphe 3.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sigma-Aldrich Chimie Sarl

L'Isle D'Abeau Chesnes

F-38297 ST. QUENTIN FALLAVIER

Téléphone : 0800 211408 Fax : 0800 031052

Adresse e-mail : servicetechnique@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel : +33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC) d'Urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302 Irritation cutanée (Catégorie 2), H315 Lésions oculaires graves (Catégorie 1), H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme

Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Aldrich- Z273228 Page 1 de 13



H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection

des yeux/ du visage.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin en cas de malaise.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact

si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Informations

Additionnelles sur les

Dangers

aucun(e)

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme

Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact

si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Informations

Additionnelles sur les

Dangers

aucun(e)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composant		Classification	Concentration		
Sodium dodécylsulfonate					
NoCAS	25155-30-0	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2;	>= 30 - < 50		
NoCE	246-680-4	Eye Irrit. 2; H302, H315, H319	%		
	*				
Tetrasodium pyrophosphate					
NoCAS	7722-88-5	Eye Dam. 1; H318	>= 30 - < 50		

Aldrich- Z273228 Page 2 de 13



NoCE	231-767-1		%	
Numéro				
d'enregistrement	01-2119489794-17-			
	XXXX			
Carbonate de sodium				
NoCAS	497-19-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20	
NoCE	207-838-8		%	
NoIndex	011-005-00-2			
Numéro	01-2119485498-19-			
d'enregistrement	XXXX			

^{*}Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la sub stance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'artic le 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

MERCK

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

Oxydes de phosphore

Oxydes de sodium

Mélange contenant des composants combustibles

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

5.4 Information supplémentaire

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Bien fermé. A l'abri de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle



Composant	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Tetrasodium pyrophosphate	7722-88-5	VME	5 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Remarque	Valeurs lim	ites indicatives	
	S			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0,11 mm Délai de rupture: 480 min

Matériel testé : KCL 741 Dermatril® L

Contact par éclaboussures Matériel: Caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0,11 mm Délai de rupture: 480 min

Matériel testé : KCL 741 Dermatril® L

Protection du corps

vêtements de protection

Protection respiratoire

nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: Filtre de type P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect Forme: solide b) Odeur Donnée non disponible c) Seuil olfactif Donnée non disponible Donnée non disponible d) pH e) Point de fusion/point Donnée non disponible de congélation Point initial Donnée non disponible f) d'ébullition et intervalle d'ébullition g) Point d'éclair Donnée non disponible h) Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité Donnée non disponible (solide, gaz) Donnée non disponible Limites j) supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité k) Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur Donnée non disponible m) Densité relative Donnée non disponible n) Hydrosolubilité Donnée non disponible Donnée non disponible o) Coefficient de partage: noctanol/eau p) Température d'auto-Donnée non disponible inflammabilité q) Température de Donnée non disponible décomposition Viscosité Viscosité, cinématique: Donnée non disponible r) Viscosité, dynamique: Donnée non disponible Propriétés explosives Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

comburantes

Propriétés

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

t)

Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

Aldrich- Z273228 Page 6 de 13

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë

Donnée non disponible

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 1.667 mg/kg (Méthode de calcul)

Symptômes: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

Symptômes: Symptômes possibles:, irritations des muqueuses

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Mélange provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mélange provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Donnée non disponible Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Aldrich- Z273228 Page 7 de 13

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

donnée non disponible

effets irritants, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

Sodium dodécylsulfonate

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 500 - 2.000 mg/kg (OCDE ligne directrice 401) CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - 0,26 - 31 mg/l Remarques: (ECHA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Irritation de la peau - 24 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Remarques:

(Fiche de données de sécurité extér.)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Test de Ames Salmonella typhimurium Résultat: négatif Remarques: (National Toxicology Program)

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Donnée non disponible

Aldrich- Z273228 Page 8 de 13

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Tetrasodium pyrophosphate

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - femelle - > 300 - < 2.000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 420)

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - > 0,58 mg/l

(OCDE ligne directrice 403)

Remarques:

(concentration la plus élevée pouvant être préparée)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Disodium

pyrophosphate

DL50 Dermale - Lapin - mâle et femelle - > 2.000 mg/kg

(US-EPA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux - 4 h

(OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de sensibilisation: - Souris

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

(OCDE ligne directrice 429)

Remarques:

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Disodium

pyrophosphate

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Test du micronoyau

lymphocyte

Résultat: négatif

Test de mutation du gène Mouse lymphoma test Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible



Carbonate de sodium

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 2.800 mg/kg

Remarques:

(ECHA)

CL50 Inhalation - Rat - mâle - 2 h - 2.300 mg/l

Remarques:

(ECHA)

DL50 Dermale - Lapin - > 2.000 mg/kg

(US-EPA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation des yeux

(US-EPA)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Mélange

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Merck

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Composants

Sodium dodécylsulfonate

Toxicité pour les

Essai en statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-

poissons

ciel) - 3,2 - 5,6 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la

Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) daphnie et les autres 6,3 - 9,5 mg/l - 48 h

invertébrés

(OCDE Ligne directrice 202)

aquatiques

Tetrasodium pyrophosphate

Toxicité pour les

Essai en semi-statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite

poissons

arc-en-ciel) - > 100 mg/l - 96 h

Toxicité pour la

(OCDE ligne directrice 203) Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - >

daphnie et les autres

100 mg/l - 48 h

invertébrés

(US-EPA)

aquatiques

Toxicité pour les

algues

Essai en statique CE50r - Desmodesmus subspicatus (algues

vertes) - > 100 mg/l - 72 h(OCDE Ligne directrice 201)

Toxicité pour les

bactéries

Essai en statique CE50 - boue activée - > 1.000 mg/l - 3 h

(OCDE Ligne directrice 209)

Remarques: Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes: Dipotassium hydrogenorthophosphate

Carbonate de sodium

Toxicité pour les poissons

Essai en statique CL50 - Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

- 300 mg/l - 96 h Remarques: (ECHA)

Toxicité pour la daphnie et les autres

Essai en semi-statique CE50 - Ceriodaphnia (puce d'eau) - 220 - 227 mg/l - 48 h

invertébrés aquatiques

Remarques: (ECHA)



RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local e chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même. Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires. Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Not dangerous goods IATA: Not dangerous goods

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Information supplémentaire

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

Législation nationale

Seveso III: Directive 2012/18/UE du : Non applicable Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Autres réglementations

Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la ma t réglementations nationales p lus sévères, le cas échéant.

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

MERCK

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

Copyright 2020 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter mlsbranding@sial.com.

Aldrich- Z273228 Page 13 de 13

